

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE – COMPTE-RENDU 3

Lieu : Rectorat (mode comodal)

Préparé par : Lynne Castonguay, SG

Date : BDS-240129

Heure : 16 h

www.umoncton.ca/gouvernance/BDS

MEMBRES DU COMITÉ – Tableau des présences

| | |
|------------------|--|
| Francis Bourgoïn | Étudiant |
| Lynne Castonguay | Secrétaire générale |
| Lacina Coulibaly | Professeur |
| Denis Prud'homme | Recteur et vice-chancelier (Président) |
| Céline Surette | Professeure |

INVITÉS

| | |
|------------------|-------------------------|
| Janice Comeau | Secrétaire de direction |
| Michel Couture | Technicien-DGT |
| Matthieu LeBlanc | Président d'assemblée |

PERSONNES EXCUSÉES

Hélène Albert, professeure
Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

POINTS DISCUTÉS

1. Ouverture de la réunion – 16 h
2. Adoption de l'ordre du jour – Adopté à l'amiable

3. Adoption du compte-rendu BDS-231127 – Proposé par Céline Surette/appuyé par Francis Bourgoïn – Compte-rendu adopté à l’unanimité.
4. Suivi de la réunion du 27 novembre 2023 – Modalités de fonctionnement du Sénat académique
- 4.1 Sondage/défis technologiques avec regroupements par campus (invité : Michel Couture, technicien – DGT)

À l’aide d’une note en date du 25 janvier 2024, la secrétaire générale présente la recommandation du groupe de travail qui avait reçu le mandat d’examiner la possibilité de faire des réunions du Sénat académique en mode comodal à partir des trois campus. L’idée de tenir un sondage sur la question a été également examinée.

Le groupe recommande de ne pas tenir un sondage à ce moment-ci. De plus, le groupe souhaite présenter ses réflexions sur les défis de tenir des réunions en mode comodal en tenant compte des particularités du Sénat (webdiffusion, son, éclairage, vote, etc.).

À l’aide d’une présentation PowerPoint intitulée « Évaluation des offres techniques – possibilités de 3 sites pour les réunions du Sénat académique », Michel Couture, technicien, brosse un survol des accommodements disponibles dans les trois campus (salles, technologies, services des techniciens, etc.). Les points suivants sont soulignés :

- Lors d’une réunion du Sénat, le service de techniciens sur place ne serait disponible que pour 10 minutes en début de la réunion dans les campus d’Edmundston et de Shippagan. La réunion étant un jour de la semaine, les techniciens sont affectés aux salles de classe.
- L’un des défis à ne pas sous-estimer est l’établissement de la connexion TEAMS en tout temps.
- Toutes les dispositions offertes au Salon de la chancellerie ne sont pas disponibles à l’UMCE et l’UMCS. Il faut être conscient des iniquités possibles dans l’expérience-sénat par campus.

Le Bureau de direction discute du dossier. En somme, bien que la technologie soit impressionnante, elle n’est pas parfaite. Les différences d’un campus à l’autre ne permettent pas une expérience similaire et, de plus, les risques d’opération sont tels qu’ils pourraient porter atteinte au bon fonctionnement de la réunion.

Bonnes pratiques

M. Couture en profite pour suggérer de bonnes pratiques pour la tenue de réunions à distance.

- Choisir un arrière-plan UMoncton
- Ne pas s’asseoir devant une fenêtre
- Ne pas trop bouger devant la caméra

Résolution 1 - DÉCISION

Francis Bourgoïn, appuyé par Céline Surette, propose :

« *Que les réunions à distance du Sénat académique se fassent à partir d'une base de connexion individuelle et que chaque membre utilise un fond d'écran de l'Université de Moncton lors de sa participation.* »

Vote sur R01 : unanime

4.2 Modalités de fonctionnement du Sénat académique (février à juin 2024)

La secrétaire générale présente un document intitulé « Modalités de fonctionnement du Sénat académique – janvier à juin 2024 ». Ce document rappelle les définitions suivantes au sujet des réunions : *mode présentiel, mode à distance et mode comodal.*

Pour les réunions ordinaires entre la période janvier à juin 2024, le mode sera le suivant :

| | |
|---------------------------|--------------------|
| 2 février 2024 | à distance (TEAMS) |
| 1 ^{er} mars 2024 | à distance (TEAMS) |
| 5 avril 2024 | à distance (TEAMS) |
| 10 mai 2024 | en présentiel |
| 7 juin 2024 | en présentiel |

Les réunions extraordinaires seront à distance.

Résolution 2 – DÉCISION

Lacina Coulibaly, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« *Que le Bureau de direction du Sénat académique adopte les modalités de fonctionnement pour la période de janvier à juin 2024 conformément au document intitulé « Modalités de fonctionnement du Sénat académique.* »

Vote sur R02 : unanime

Note : Le document sera présenté à la prochaine réunion du Sénat académique à titre d'information.

Autre question

Un membre demande que le délai de sept jours pour la remise des documents aux membres du Sénat académique soit réexaminé, notamment en mars et en octobre. Une discussion s'ensuit. On rappelle que ceci était un élément de la réforme des comités du Sénat. Le délai plus court permet plus de souplesse et de vitesse. Le délai tient compte également du fait que nous avons maintenant neuf réunions du Sénat académique par année. Le délai de sept jours est appliqué dans tous les comités du Sénat et du Conseil (*à l'exception du Comité de placement qui est de cinq jours*).

Par ailleurs, on note que la consigne d'avoir la réunion le 1^{er} vendredi de chaque mois, sauf janvier, juillet et août fut adoptée à l'unanimité par le Sénat et le Conseil. Ceci fait

en sorte que les réunions de mars et novembre pourraient ne pas avoir lieu pendant la semaine d'étude.

5. Feuille de route du SAC-240202

Le BDS passe en revue la feuille de route.

6. Sanction des études

6.1 Dossiers à sanctionner

Le BDS passe en revue 226 dossiers en vue de la sanction des diplômes du 15 février 2024.

Résolution 3 - DÉCISION

Lacina Coulibaly, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« Conformément aux informations indiquées dans le tableau d'étude finale du BDS-240129, que le Bureau de direction du Sénat académique sanctionne les dossiers des personnes finissantes des campus d'Edmundston, Moncton et Shippagan, en vue de la remise des diplômes du 15 février 2024. »

Vote sur R03 : unanime

6.2 Nouvel horaire des réunions du BDS et création d'un comité d'urgence

Le BDS examine une note de la secrétaire générale en date du 9 janvier 2024. Il s'agit d'une proposition de mettre sur pied un comité d'urgence qui pourrait au besoin procéder à la sanction des diplômes dans les cas *in extremis*. Ce comité serait également en appel entre le 1^{er} juin et le 31 août. Ce comité serait composé de la secrétaire générale, de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales et de la registraire.

La liste des dossiers sanctionnés *in extremis* serait déposée à la première réunion du BDS suivant la sanction.

Résolution 4 - DÉCISION

Céline Surette, appuyée par Lacina Coulibaly, propose :

« Afin de permettre la sanction des dossiers dans des délais très serrés en vue de la remise des grades en février, mai et octobre, qu'un comité d'urgence soit mis sur pied pour assurer le traitement des dossiers et que ce comité soit composé de la registraire, de la secrétaire générale et de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. »

Vote sur R04 : unanime

7. Dossier : Barème de conversion (document de référence)

Le BDS reçoit à titre d'information un document intitulé « Le barème de conversion de pourcentage en lettre : évaluation des impacts du règlement 8.5.3.1 ». Ce document a été préparé sous la gouverne de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP).

Le comité note que les tableaux doivent être mis à jour, toutefois le travail est important et touche les préoccupations soulevées par plusieurs personnes au cours des dernières années.

Le BDS souhaite que l'on invite la VRAEAP à une réunion (possiblement en juin) pour discuter du dossier.

Suivi : SG

8. Prochaines réunions

8.1 Réunion extraordinaire

Une réunion extraordinaire aura lieu le 13 février prochain pour la sanction des dossiers en vue de la remise des diplômes du 15 février.

Le Comité d'urgence sera en appel le 14 février.

8.2 Réunion régulière

La prochaine réunion régulière aura lieu le 26 février à 15 h.

Procès-verbal préparé par : Lynne Castonguay, SG